

Fonds de Développement de la Pédagogie (FDP) – Octobre 2022

Objectifs :

Depuis 2016, le FDP soutient les innovations pédagogiques des enseignants et enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences et des Techniques. Il a pour objectif de diversifier les pratiques d'enseignement et d'apprentissage afin de favoriser la réussite étudiante. Le FDP est constitué d'une dotation annuelle votée par le Conseil de Gestion de la Faculté pour soutenir les initiatives pédagogiques contribuant à une formation de qualité. Pour l'année 2023, l'enveloppe globale est de 20 000 €.

Le FDP soutient aussi bien des projets développés de manière collaborative par des équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs que des projets individuels. Les dossiers présentés devront s'inscrire dans les axes stratégiques de la Faculté et de l'Université : une formation innovante et centrée sur les compétences de l'apprenant tout au long de la vie - la formation initiale ou continue - le développement des compétences transversales - l'approche par compétences - l'hybridation - l'internationalisation - l'interdisciplinarité.

Cette enveloppe donnera une impulsion au démarrage de nouveaux projets à l'échelle d'une formation (mention, parcours, année...) ou d'une UE, qui doivent être pérennes. En raison du processus d'accréditation, cette année, l'accent est mis sur les modalités d'évaluation des apprentissages des étudiants dans une approche par compétence. Les projets portant sur l'évaluation seront considérés en priorité. Les thématiques d'enseignement et d'apprentissage peuvent porter sur :

- les méthodes d'évaluation des apprentissages ;
- les méthodes d'enseignement et d'apprentissage (CM, TD, TP) à distance ou en présentiel : projets intégrateurs (projets interdisciplinaires), classe puzzle, serious game, classe inversée, apprentissage par problème ou projet,
- les projets liés au FabLab ;
- le développement des compétences transversales des étudiants (les méthodes d'apprentissage des étudiants, le travail en équipe, la gestion de projet) ;
- l'intégration et l'exploitation d'outils numériques en enseignement face à face ou à distance ;
- la scénarisation ou la réorganisation des enseignements (pour un enseignement-apprentissage hybride, la formation à distance, pour l'intégration de nouveaux publics en alternance et/ ou en formation continue et/ou en reprise d'étude...) ;
- l'acquisition de compétences pratiques de laboratoire et de terrain ;

Les critères d'appréciation du projet :

- Le degré d'innovation ou l'introduction de nouvelles pratiques par rapport à l'existant répondant aux besoins des enseignants et des étudiants ;
- L'innovation pédagogique doit mettre en valeur le fait que l'enseignement soit centré sur l'apprentissage des étudiants (étude des besoins des étudiants et réponses apportées en termes de méthodes, résultats d'apprentissage et ressources pour favoriser l'apprentissage) ;
- Les méthodes d'évaluation des apprentissages dans l'UE doivent être en cohérence avec l'innovation proposée et les objectifs d'apprentissage développés dans le projet ;
- Les moyens, donnés aux étudiants, en ressources pédagogiques créées par l'équipe enseignante ;
- l'obtention de co-financement dans le cas d'achat de matériel pour mener à bien le projet ;
- la faisabilité (technique, pédagogique, financière...) ;
- la transposition/transfert possible dans une autre formation et/ou avec un autre public ;
- les éléments envisagés pour la pérennisation ;
- la promotion de l'innovation pédagogique.

Points de vigilance :

- Cet appel à projet n'est pas dédié à l'achat de matériel stricto sensu (un appel à projet d'équipement pédagogique est réalisé dans les départements) mais concerne les méthodes d'enseignement et d'apprentissage développées dans le projet.
- La description du projet doit refléter l'alignement pédagogique des ressources produites (résultats d'apprentissage développés dans le projet, méthodes d'enseignement, ressources produites et méthodes d'évaluation des apprentissages).

Nature des moyens affectés :

Pour cet appel, vous pouvez :

- solliciter des heures « référentiel » pour l'équipe d'enseignants-chercheurs ;
- financer des missions pour rencontrer des collègues d'autres établissements qui ont mis en œuvre un projet similaire ou un projet permettant de venir en appui du projet présenté ;
- faire réaliser des outils ou demander un appui technologique (ingénierie pédagogique, multimédia ou numérique...) externalisé ;

Pour répondre à l'appel à projet :

Un dossier à renseigner vous est demandé correspondant au début de votre réflexion. Il est demandé sur quatre à cinq pages A4 maximum, accompagnées d'un budget prévisionnel détaillé et équilibré précisant les coûts ainsi que la nature et le montant des contributions sollicitées au titre du FDP.

Fonctionnement et calendrier :

- Les porteurs de projet auront jusqu'au jeudi 12 janvier 2023 pour faire remonter leur dossier. Il est vivement recommandé de solliciter l'aide du pôle pédagogie de la Faculté pour la concrétisation du projet et la formalisation du dossier.
- Les dossiers seront étudiés par les membres du CE (avec l'appui des services supports ad hoc) qui décideront de l'attribution ou non d'une contribution et de son montant.
- La contribution restera sur le compte du décanat pour lequel une ligne financière spécifique est dédiée au FDP.
- La réalisation du projet doit intervenir dans les 18 mois qui suivent l'acceptation du projet, mais les dépenses seront à réaliser dans l'année civile 2023.
- Pour le suivi du projet, au moins 2 rendez-vous avec le pôle pédagogie seront fixés par l'équipe projet (un vers le mois de juin et un deuxième vers le mois de décembre 2023).
- Les projets ne seront financés qu'une seule fois. Dans le cas exceptionnel où l'ambition du projet nécessiterait une année supplémentaire de travail (les financements devront être engagés dans l'année d'obtention du financement), celle-ci ne sera accordée que suite à la transmission au CE d'un rapport d'activité pour la première période du projet.
- Au terme du projet, un retour d'expérience de la démarche, des ressources pédagogiques développées et des résultats en termes d'apprentissage obtenus auprès des étudiants sera à réaliser par le porteur du projet lors d'un mardi de la pédagogie.